



Service logement

Sous-location

IML et DALO

Bilan d'activité 2025

SIÈGE SOCIAL
Association Le Lien
2 rue Lataste - 33500 Libourne
Tél. 05 57 51 19 25

Mail : contact@assolelien.fr
Site internet : <https://assolelien.fr/>
SIRET : 352 096 549 000 22

LES CHIFFRES SOUS-LOCATION ET LOGEMENT D'ABORD 2025

Financement FSL

ML (Sous-location Médiation Locative)

79 personnes accompagnées
(44 adultes et 35 enfants)
Soit 37 situations.

Financement DDETS

IML (Sous-location Intermédiation Locative)

33 personnes accompagnées
(16 adultes et 17 enfants)
Soit 15 situations.

LDA (Logement d'abord)

5 personnes accompagnées
(4 adultes et 1 enfant)
Soit 3 situations.



Sous-location DALO

10 personnes accompagnées
(4 adultes et 6 enfants)
Soit 3 situations.

58 situations
127 personnes accompagnées
(68 adultes et 59 enfants)

2024: 147 personnes soit 73 adultes et 74 enfants (pour 60 situations)
2023: 136 personnes soit 72 adultes et 64 enfants (pour 62 situations)
2022: 105 personnes soit 59 adultes et 46 enfants (pour 53 situations)
2021: 110 personnes soit 62 adultes et 48 enfants (pour 54 situations)

LA SOUS-LOCATION EN INTERMÉDIATION LOCATIVE

Intermédiation locative (IML) financée par:

- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités (DDETS)
- La CALI (Communauté d'Agglomération du Libournais)

ADMISSION:

- Demande faite par un travailleur social auprès du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de la Gironde (SIAO)
- Entretien à visée « diagnostic » / étude de la demande en équipe

Un contrat de sous-location et un projet personnalisé d'une durée de six mois sont signés et renouvelables dans la limite de dix-huit mois.

LES BENEFICIAIRES:

- Personne majeure isolée ou en couple, avec ou sans enfant, rencontrant des difficultés d'accès au logement autonome (primo accédant, impayés locatifs, difficultés de gestion ou d'appropriation du logement...)
- Ménage à jour dans sa situation administrative (ressources, impôts, pièce d'identité...)

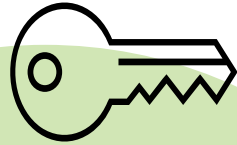
LES MISSIONS:

- Permettre aux personnes rencontrant des freins à l'accès au logement d'y accéder par le biais d'une sous-location, à travers des rencontres mensuelles
- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet personnalisé en concertation avec la personne accompagnée
- Rechercher un logement dans le parc privé ou public, adapté à la situation, sur le territoire du Grand Libournais (Libourne, Vallée de la Dordogne, Vallée de l'Isle)
- Permettre à la personne de s'approprier et d'assumer les droits et les devoirs du locataire
- Veiller à la gestion et à l'occupation du logement
- Réguler les relations de voisinage et procéder à la médiation avec le bailleur si besoin
- Proposer un glissement de bail, un relogement ou une réorientation en fonction de la situation à l'issue de l'accompagnement

LES CHIFFRES CLÉS 2025



93% des logements
parc privé à Libourne



15 logements différents
dont 1 restitué en 2025

○ LES LOGEMENTS

10 bailleurs privés dont
4 gérés par des agences
immobilières

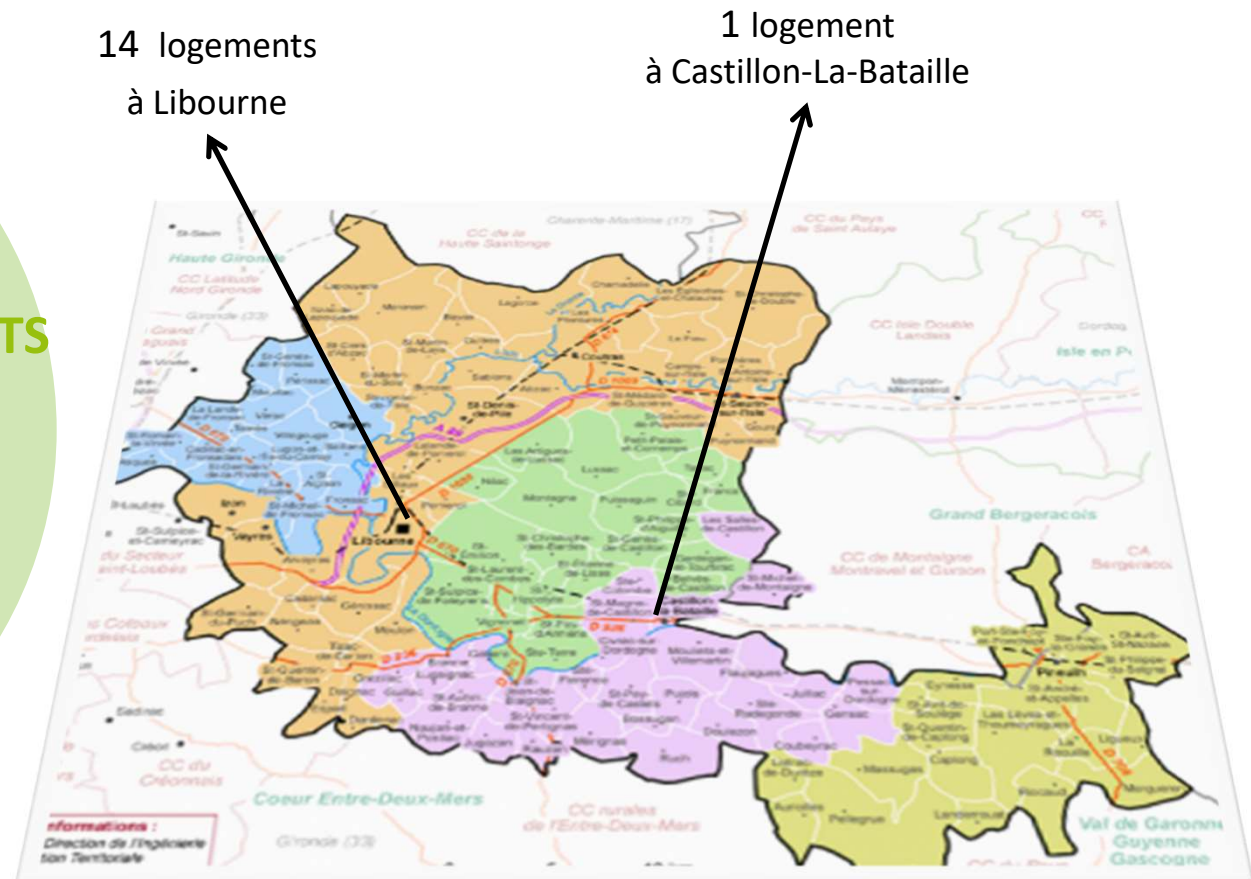
4 Type 1

4 Type 2

6 Type 3

1 Type 4

2 nouveaux logements
issus d'autres dispositifs



LES CHIFFRES CLÉS 2025



3

situations entrées



1,19 mois

durée moyenne d'attente
entre la validation de la sous-
location et l'entrée



3,77 mois

durée la plus longue
d'attente avant l'entrée

○ LES ENTRÉES



3

situations sorties



14,16 mois

de moyenne de durée
de séjour



33% de
réorientation

○ LES SORTIES

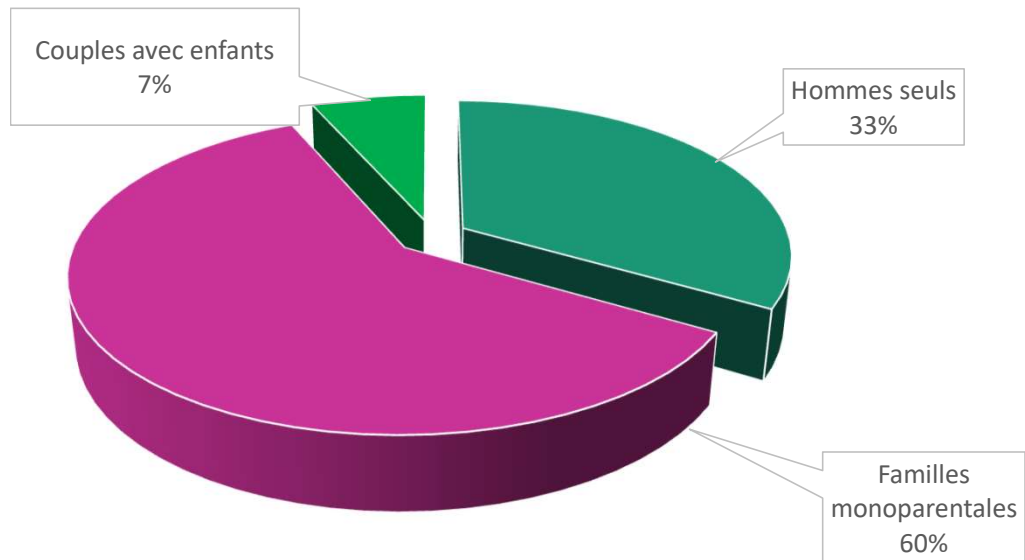


67%

de sorties en logement
autonome

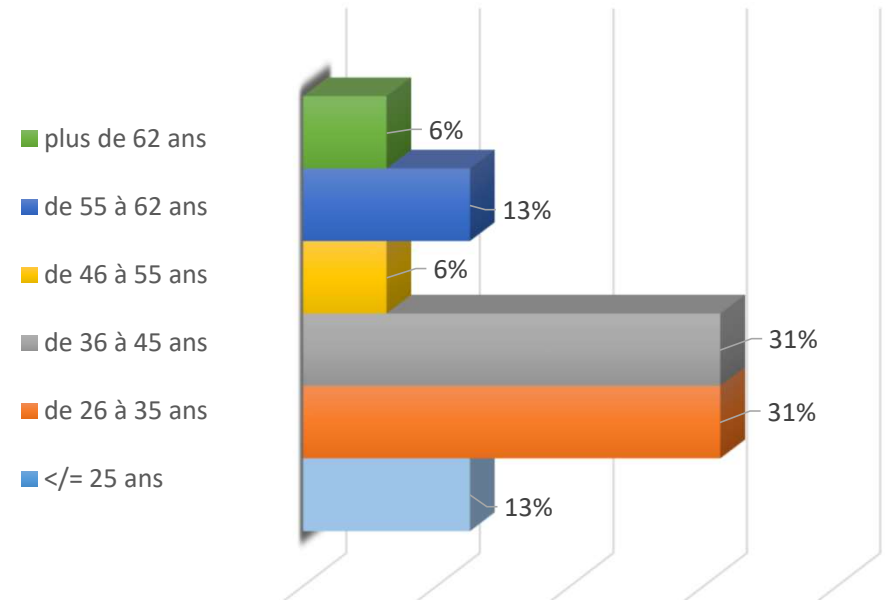
LES CARACTERISTIQUES DES MENAGES

Situation familiale



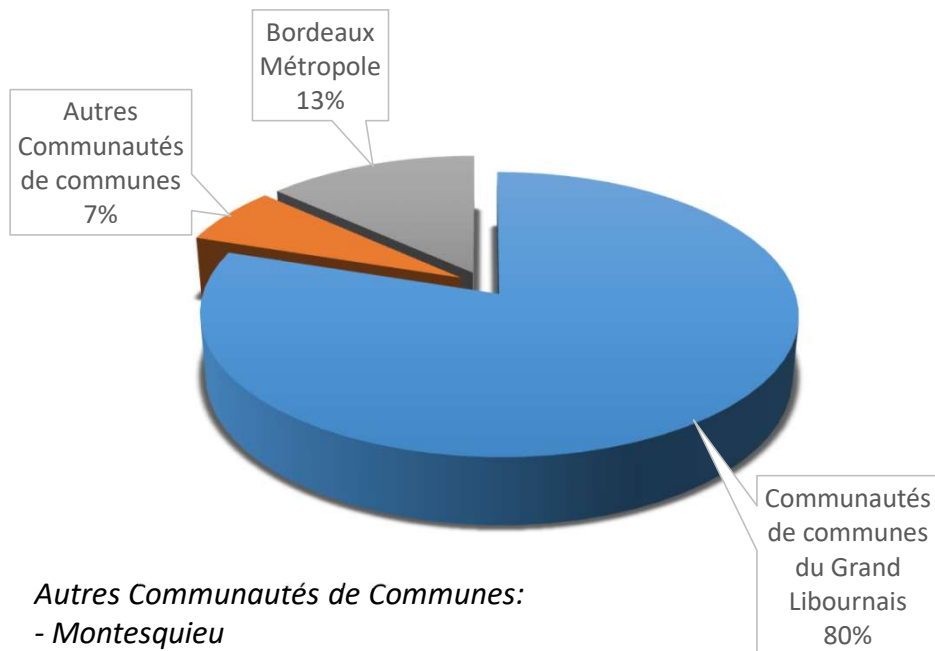
33% des personnes accueillies sont des isolés (39% en 2024). Nous notons l'absence de femmes isolées sur le dispositif en 2025 (11% en 2024) au profit des hommes seuls et familles monoparentales.

Age



La moyenne d'âge est de 41 ans (42 en 2024).
On note une augmentation de la tranche d'âge des 26-35 ans (+ 10 points) et une diminution de celle des 46-55 ans (-20 points).

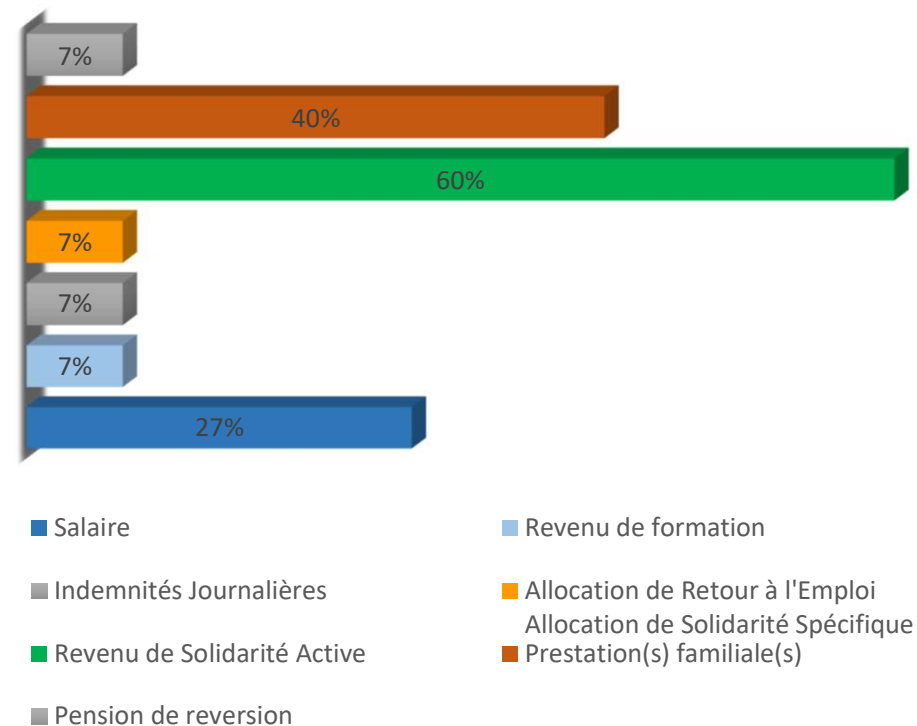
Territoire d'origine des personnes



60% (44% en 2024) des orientations en intermédiation locative proviennent du territoire de la Communauté d'Agglomérations du Libournais (CALI).

Diminution du nombre d'orientations de Bordeaux Métropole (-15 points).

Type de ressources

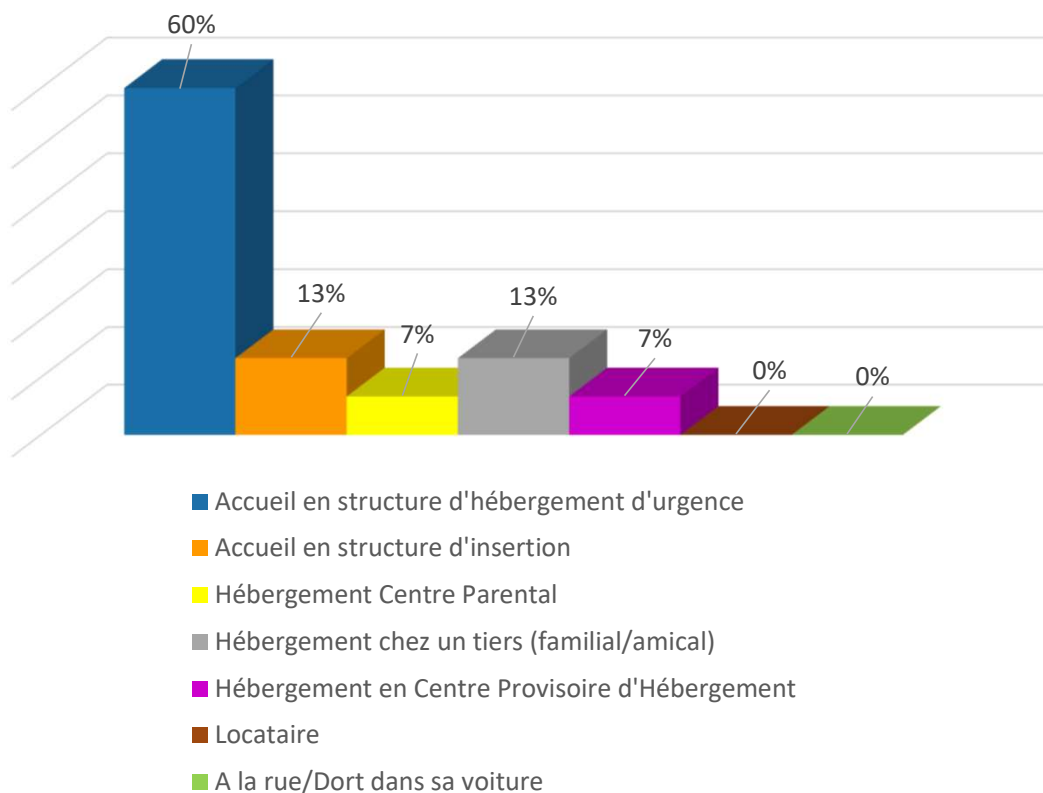


Revenus cumulatifs

Revenu moyen: 1178,07€ (1158€ en 2024)

Les données restent sensiblement les mêmes qu'en 2024. La majorité des personnes est bénéficiaire du RSA, aucune ne perçoit l'AAH.

Situation avant l'entrée



3 situations entrées en 2025 (8 en 2024)

73% des ménages sont issus d'une structure Accueil Hébergement Insertion (AHI) (50% en 2024):

→ **60% à l'issue d'un passage sur un dispositif d'urgence stabilisation (44% en 2024), dont :**

- 67% du dispositif de stabilisation Femmes/Familles du LIEN (87,50% en 2024)
- 33% du Centre d'Accueil d'Urgence Permanent (CAUP) du LIEN (12,50% en 2024)

→ **13% à l'issue d'un passage sur un autre dispositif d'insertion (6% en 2024), dont:**

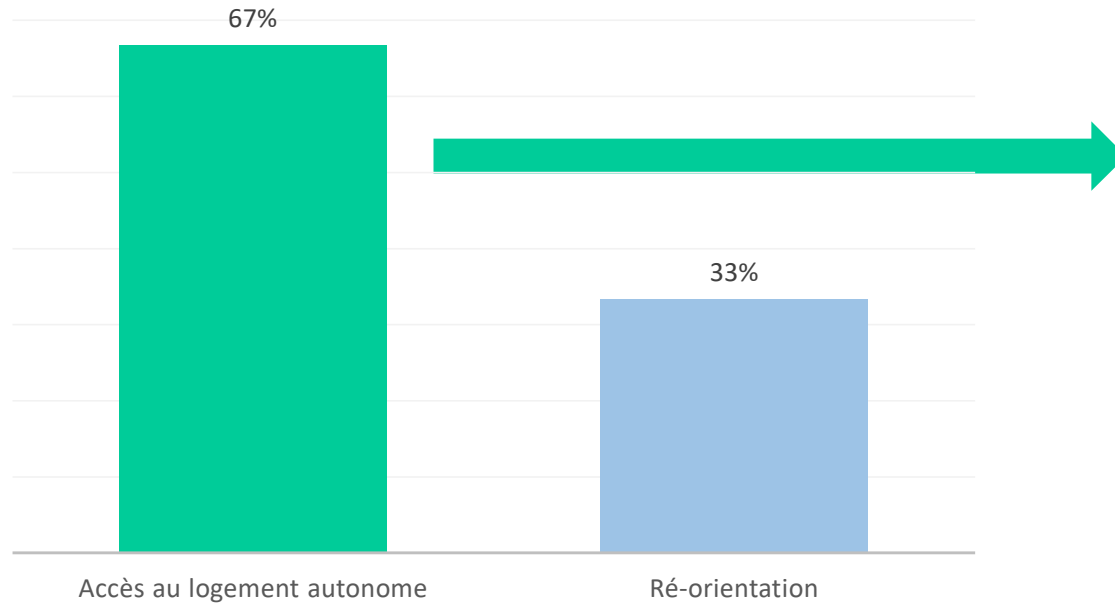
- 1 ménage issu d'un CHRS à Léognan
- 1 ménage issu du logement temporaire.

13% intègrent la sous-location à la suite d'un hébergement précaire chez un tiers (28% en 2024).

Comme les années précédentes, aucun ménage n'était locataire avant son entrée.

LES SORTIES

Solutions de sorties



Baux glissants :	0	0%
Relogements autonomes :	2	100%
dont Relogement Contingent Prioritaire		
secteur public :	1	50%
dont Relogement secteur privé :	1	50%

3 sorties (6 en 2024) dont 2 en logements autonomes. 1 situation a été réorientée en CHRS insertion.

Un ménage était en emploi à son entrée et à sa sortie (parcours précédent en logement temporaire).

Les deux autres familles étaient bénéficiaires de l'ARE à leurs sorties.

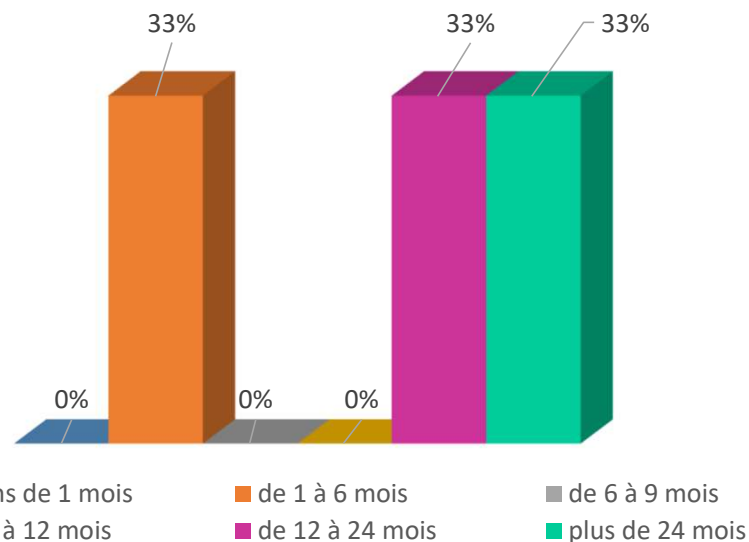
Depuis 2023, la Conseillère en Insertion Professionnelle du Lien rencontre les nouvelles situations (cf Rapport d'activité AVDE).

Moyenne des ressources à leur arrivée: 1 215,67€ / Moyenne des ressources à leur sortie: 1 270,67€

Durées de séjour

3 situations sorties en 2025 (6 en 2024)
1 situation de + de 24 mois

Durée moyenne de séjour des ménages
sortis : 14,16 mois (19,24 mois en 2024)



Durée	Eléments justifiant la durée	Sorties
Plus de 24 mois		
26,13 mois	Logement privé sans possibilité de glissement de bail Parcours de violences conjugales/téléphone grand danger Problématique de la langue freinant l'accès aux démarches Dépôt Syplo le: 10/06/2025 Reconnu prioritaire DDETS le: 18/07/2025 Date du relogement: 18/12/2025	Relogement autonome via le contingent prioritaire Bailleur Aquitanis - T3 Libourne
De 12 à 24 mois		
13,77 mois	Problématiques multiples (gestion administrative, priorisation budgétaire, parentalité, impayés multiples et récurrents dont le loyer, anxiété sociale)	Entrée en CHRS Famille en diffus à Libourne
De 1 à 6 mois		
2,57 mois	Ménage accueilli précédemment en ALT Proposition de logement privé	Relogement autonome Bailleur Privé - T2 Libourne

Problématiques « logement » rencontrées par les personnes sorties

67% des personnes sorties ont rencontré, durant l'accueil, **des besoins en conseil budgétaire ou des difficultés de gestion**, notamment dans le paiement des charges locatives dont essentiellement le loyer

67% ont nécessité des interventions sur **l'occupation du logement** (troubles subis eut égard du voisinage)



100% des ménages ont nécessité un soutien administratif plus ou moins poussé selon leurs fragilités (accès aux droits (Caisse d'Allocations Familiales/Mutualité Sociale Agricole), déclarations d'impôt, compréhension des documents, dossier de surendettement...)

33% ont nécessité une intervention de médiation directe ou indirecte avec le bailleur pour favoriser le dialogue, permettre la compréhension des positionnements des uns et des autres

SOUS-LOCATION DALO

Sous-location DALO, financée par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités (DDETS)

ADMISSION:

- Prescription de la DDETS via la Commission de Médiation DALO pour certains ménages reconnus prioritaires

Bailleur désigné par la Commission DALO.

Convention tripartite avec le bailleur/sous-locataire/Le Lien.

Contrat de sous-location et projet personnalisé renouvelables une fois.

LES BENEFICIAIRES:

- Personne majeure isolée ou en couple, avec ou sans enfant, nécessitant de sécuriser le parcours d'accès au logement
- Ménage entrant dans les critères du DALO et d'accès au logement social

LES MISSIONS:

- Aider le sous-locataire à son installation dans le logement (assistance à l'ouverture des droits, mobilisation des aides financières existantes, aide à l'appropriation du logement)
- Aider le sous-locataire à se maintenir dans les lieux, notamment par l'apport d'un soutien dans la gestion du budget, un travail sur sa solvabilisation, l'entretien du logement et la bonne insertion dans leur environnement
- Aider le sous-locataire au montage de son dossier d'accès au logement (numéro unique, avis d'imposition, papiers d'identité...)
- Aider le sous-locataire à définir son projet de logement adapté à ses besoins et à ses ressources
- Sensibiliser sur les spécificités de la réglementation HLM, notamment les droits et obligations, l'obligation de répondre à des enquêtes annuelles...
- Proposer un glissement de bail à l'issue de l'accompagnement

QUELQUES ÉLÉMENTS SUR LA SOUS-LOCATION DALO 2025

3 situations accompagnées



1 couple de 29 et 36 ans avec 1 enfant

- Entrée dans le logement et arrivée de Monsieur au domicile en septembre 2023
- Ressources: AAH, allocation PAJE, rémunération formation
- Axes d'accompagnement: démarches administratives et gestion du budget
- Sortie: Glissement de bail T3 Libourne, le 25/02/2025
- Durée globale de la mesure: 17,87 mois



1 famille monoparentale femme de 37 ans avec 3 enfants :

- Entrée dans le logement en août 2023
- Ressources: RSA, prestations familiales
- Axes d'accompagnement: démarches administratives, lecture des courriers et gestion du budget et des dettes
- Sortie: Glissement de bail T3 Coutras, le 01/09/2025
- Durée globale de la mesure : 26,77 mois



1 famille monoparentale homme de 46 ans avec 2 enfants à charge :

- Entrée dans le logement en novembre 2022
- Ressources: Salaire
- Axes d'accompagnement: démarches administratives, gestion du budget et impayés de loyers, traitement du surendettement et adhésion de Monsieur à la démarche
- Sortie: Mesure toujours en cours

**Revenu moyen: 1795€
833€ en 2024, qui concernait seuls 2 ménages isolés**

Arrêt des nouvelles prescriptions sous-location par la DDETS en 2025.

LES FAITS MARQUANTS 2025

FOCUS PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Afin d'améliorer les conditions d'hébergement et le fonctionnement du dispositif, nous avons mis en place **à destination des personnes accompagnées** :

* Un **questionnaire de satisfaction** sur la qualité du logement à l'arrivée et l'accueil.

Sur l'ensemble des ménages ayant répondu à l'enquête, 53% sont accueillis sur le dispositif sous-location (ML: 35%/IML: 18%).

Ceci a permis de mettre en exergue des difficultés techniques sur certains logements nécessitant des améliorations. Ces problèmes peuvent complexifier le début d'accompagnement. Tous ont bien identifié leur interlocuteur en cas de besoin. L'accueil est valorisé par la clarté des explications données et la disponibilité dans le temps.

Ce qui a le plus aidé les ménages à se sentir bien dans le logement dès les premiers jours :

- Avoir un logement, seul et à l'abri.
- Retrouver son mobilier
- Se réapproprier une vie de famille, une liberté
- L'emplacement du logement
- Ne pas avoir à redéménager avant un moment.

Axes d'améliorations:

- Transmettre des photos des logements et une liste plus détaillée des équipements avant l'admission si la visite est impossible.
- Mieux anticiper l'entretien/rénovation des logements entre deux occupants pour une meilleure préparation avant l'entrée.
- Poursuivre cette démarche de consultation chaque année sur une thématique spécifique.

* Une **réunion expression** commune à tout le service logement. Les questions abordées : Explication de la démarche qualité, retour sur les questionnaires de satisfaction et les plaintes et réclamations, questions diverses, recueil des impressions sur le service.

LES PERSPECTIVES 2026

Mettre en œuvre les axes d'amélioration identifiés à la suite du questionnaire de satisfaction sur la qualité du logement à l'arrivée et l'accueil.

Renouveler les agréments arrivant à échéances en 2026, portant sur l'exercice des activités en faveur du logement des personnes défavorisées au titre de :

- l'intermédiation locative et la gestion locative sociale.
- l'ingénierie sociale, financière et technique.

Réévaluer et mettre à jour le projet de service (échéance 2026) afin de renforcer la cohérence des actions menées, garantir son adéquation avec les orientations stratégiques et les besoins des publics accompagnés.